Barème honoraires LEWISA Immobilier 2021

Immobilier traditionnel et ancien

- Prix de vente inférieur à 500 000 € 5,5% TTC*
- Prix de vente supérieur à 500 000 € 5% TTC*

Honoraires à la charge du vendeur sauf convention précisée dans le mandat

*TTC : TVA incluse au taux de 20 %

Immobilier neuf

Le barème applicable est celui du promoteur en charge du programme concerné

Habilitation et garantie

Carte de transaction professionnelle n° CPI 6901 2020 000 045 376

Délivrée par la chambre de commerce et d'industrie de Montpellier conformément à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

Garantie financière SOCAF de 110 000 euros au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce – 15 avenue de Suffren – 75015 Paris